



Union Départementale CGT 93
1, place de la Libération
93016 Bobigny cedex

☎ 01 48 96 36 37
✉ contact@cgt93.fr
☎ 01 48 30 98 69



L'affichage d'opinion censuré et dévoyé à Drancy par le Député- Maire LAGARDE !

Alors que la 1^{ère} organisation syndicale forte de ses 25 000 syndiqués dans le 93, de 30% des votes aux dernières élections des Très Petites Entreprises, entame l'année 2013 par une dynamique Marche départementale pour l'emploi et l'avenir de la Seine-Saint-Denis le 17 janvier (au départ des villes du Bourget et de Pantin), à Drancy, **la CGT serait HORS LA LOI !**

Tout un chacun aurait pu croire à une blague de mauvais goût pourtant ce n'est pas le 1^{er} avril mais le mardi 8 janvier 2013, que des militants CGT de Drancy ont passé une heure au commissariat pour une plainte déposée par le Député-Maire de Le Bourget, Drancy, Bobigny. Le soi-disant délit : des autocollants CGT collés sur des poteaux face à l'Énergie Parc (ancien site ELM LEBLANC DRANCY) et donc proche des salariés y travaillant. Le Patronat local n'a pas dû apprécier l'apparition de la CGT près du « PARC » géré par la municipalité, comme si nous étions encore au temps où un seigneur régnait en seul maître sur ses terres...

Alors que ces autocollants, bien connus des manifestants sont distribués gracieusement et sont en libre-service à l'accueil de la Bourse du Travail de Drancy du fait de l'absence d'un agent d'accueil décidée par le même auteur de la plainte, voici que la Justice nous demande par l'intermédiaire du commissariat qui a collé en juin 2012 les autocollants portant la mention « la CGT 93 » ? ! Sans doute le nombre de délits élucidé a-t-il subitement diminué dans le 93 pour s'attaquer à ceux qui ne demandent que le respect des lois et des droits des travailleurs qui sont également des administrés de plein droit avec le respect et la liberté d'expression qui doivent être accordés à leurs représentants. A ce stade, il ne faudra dès lors plus s'étonner que demain on enquête sur la personne âgée qui a perdu son chat et qui a osé afficher la photo de son animal sur un arbre ou un poteau alors que dans le même temps aucun reproche ne sera fait à l'encontre de ceux dont l'affichage a un but lucratif comme pour les agences immobilières qui pullulent de panneaux « Acheter... ». **Le journal Le Parisien du 30.05.2012, soulignait déjà le souci à Drancy en écrivant : « Peu de panneaux d'affichage libres selon l'opposition ».** La CGT avait déjà écrit à l'édile en 2006, pour lui demander d'appliquer la loi* à Drancy mais cette requête on ne peut plus légitime était restée lettre morte. C'est bien la CGT qu'on traite en voyou, et par là même tous les travailleurs et administrés qu'elle représente !

**Ce qui est réellement attaqué à Drancy est bien
la liberté d'expression et ceux qui la défendent !**

* code de l'environnement (articles L. 581-13, R. 581-2 et R. 581-3).

Communiqué de presse



Ci-dessus une photo de 1995 où « J.C. LAGARDE (UDF) colle une affiche à son effigie ». Depuis, la suppression par ses soins de la majorité des panneaux libres (il n'en reste que 3) est significative de l'espace qu'il accorde à la liberté d'expression de ses administrés comme des syndicats.

Ou en d'autres termes : l'application d'une méthode anti démocratique destinée à faire taire le social et le plus représentatif des syndicats : La CGT.



« A ce stade, il ne faudra dès lors plus s'étonner que demain on enquête sur la personne âgée qui a perdu son chat et qui a osé afficher la photo de son animal sur un arbre ou un poteau ».



« Dans le même temps aucun reproche ne sera fait à l'encontre de ceux dont l'affichage a un but lucratif ».